

CERPESC

A N A L Y S E S

L'Europe et le conflit

Une relation longue (1960-2009)

Page 5

EUBAM Rafah

Mission d'assistance à la frontière entre Gaza et l'Égypte

Page 8

EUPOL COPPS

L'engagement européen vis-à-vis de la police palestinienne

Page 11

Conclusion

Problèmes et perspectives - le bilan de l'engagement européen

Page 13

MARIA GIANNIOU

EUBAM RAFAH & EUPOL COPPS

Les missions de l'Union européenne dans les territoires palestiniens



CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
European Solutions for Defence & Crisis Management
www.pesc.eu

Europa Varietas Institute
Association Objectif Europe III - Sorbonne

Introduction

En 2003, la Stratégie Européenne de Sécurité a identifié la prévention des menaces internationales, telles que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la déliquescence des Etats, la criminalité organisée et bien évidemment les conflits régionaux, comme l'une des trois priorités principales de l'action extérieure de l'Union européenne – les deux autres étant la réaction rapide aux *challenges* posés par l'environnement international et l'assistance continue et cohérente aux régions du monde faisant face à des crises majeures, ayant comme but précis de mettre en place un système multilatérale efficace¹.

Presque trente ans après la mise en place de la Coopération politique européenne (CPE) et dix ans après l'instauration de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), l'Union européenne a enfin pu produire un document définissant sa perception des menaces globales et proposant sa propre vision stratégique afin d'y faire face.

La Stratégie Européenne de Sécurité dit : « *Le règlement du conflit israélo-arabe constitue pour l'Europe une priorité stratégique. En l'absence d'un tel règlement, il n'y aura guère de chances de résoudre les autres problèmes du Moyen-Orient* »².

Cette phrase s'avère hautement significative quant à la position de l'UE vis-à-vis du conflit israélo-palestinien. Quoique de formulation, à première vue, simpliste, la phrase englobe la maturité de la pensée européenne en ce qui concerne la résolution du conflit. Elle constitue le résultat d'une coopération intra-européenne certes longue, parfois contradic-

toire mais sûrement fructueuse et elle repose sur le principe directif de l'action extérieure de l'UE : paix au-delà des frontières de l'Europe.

Effectivement, une fois la paix instaurée au sein du Vieux Continent, l'objectif suivant des responsables européens était, inévitablement, la propagation de la stabilité au dehors des frontières de l'Europe. Cela dit, les grandes questions de l'échiquier international, tel que le conflit israélo-palestinien, ne pouvaient qu'intéresser les Européens. Ils se sont, donc, penchés sur la question du conflit depuis les années soixante-dix et ils ont pu élaborer et mettre en place une position commune pûrement européenne quant au règlement de cette dispute historique.

Cette position a été connue, principalement, par le biais d'une diplomatie plutôt déclaratoire et, par la suite, via un apport financier considérable envers les populations des territoires palestiniens. Or, les moyens dont l'UE disposait, surtout tout au long des années soixante-dix et quatre-vingt, limitaient *de facto* son action extérieure. Le système de la CPE ne laissait de place qu'aux textes des déclarations politiques qui ne se traduisaient presque jamais à des faits concrets sur le terrain.

Toutefois, à partir du milieu des années quatre-vingt-dix et grâce au développement concret de la PESC et de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), l'UE a pu acquérir les outils et, par conséquent, la capacité opérationnelle afin de pouvoir proposer aux parties en conflit une approche nettement plus complète. Face à un environnement sécuritaire complexe et changeant, l'Europe a commencé à chercher des moyens afin de pouvoir mieux gérer les crises à l'extérieur de ses frontières.

¹ « Une Europe Sûre dans un Monde Meilleur », Stratégie Européenne de Sécurité, Bruxelles le 12 décembre 2003 et « Bringing Security, Stability and Peace. Why : Key Challenges and EU Obligations », in Commission Européenne, http://ec.europa.eu/external_relations/peace_security/why_en.htm, site consulté en novembre 2009.

² « Une Europe Sûre dans un Monde Meilleur », Stratégie Européenne de Sécurité, Bruxelles le 12 décembre 2003, p.9.

CERPESC ANALYSES

C'est ainsi que la notion de la gestion militaire des crises a pu être développée et concrétisée davantage par l'insertion au TUE des « missions de Petersberg » et des « objectifs globales »³. Le développement des capacités militaires a, naturellement, entraîné une discussion autour du développement des capacités civiles. Ainsi le Conseil européen de Feira, en juin 2000, a pu identifier quatre domaines prioritaires d'intervention civile : la police, le renforcement de l'état de droit, le renforcement de l'administration civile et la protection civile⁴.

Ces développements institutionnels et opérationnels ont contribué à ce que l'Europe puisse mettre en oeuvre ses engagements déclaratoires de longue date en ce qui concerne le conflit. Plus concrètement, en utilisant les instruments mis à sa disposition, l'UE a envoyé, en 2005, une mission de police dans les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) et une mission d'observation frontalière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah). Qu'est-ce que cette présence européenne signifie pour l'UE elle-même et pour les parties en conflit ? Quelle est l'état actuel des missions ? Quelles sont les perspectives de l'action européenne dans la région ?

L'analyse qui suit va essayer de répondre aux questions soulevées ci-dessus tout en proposant un historique court, mais nécessaire, de l'évolution de la position européenne vis-à-vis du conflit israélo-palestinien.

³ Pour une analyse des capacités militaires de l'UE voir « Développement des capacités militaires européennes », juillet 2009, in Conseil de l'UE, <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/090720%20Factsheet%20capacites%20militaires%20FR.pdf>, site consulté en novembre 2009.

⁴ « Conseil européen de Santa Maria da Feira. Conclusions de la Présidence ». Annexe I, Rapport de la présidence sur le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense, 19 et 20 juin 2000, in Conseil de l'UE, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/00200-r1.f0.htm, site consulté en novembre 2009. Il est argumenté que le développement des capacités militaires et civiles incite le besoin d'une pensée stratégique commune au sein de l'UE, voir DUKE Simon et OJANEN Hanna, « Bridging Internal and External Security : Lessons from the European Security and Defence Policy », in *European Integration*, Vol.28, N°5, décembre 2006, p.477-494.

L'Europe et le conflit : une relation longue

La position européenne commune vis-à-vis du conflit israélo-palestinien, telle qu'elle se présente aujourd'hui, constitue le résultat d'un dialogue intra-européen dont les racines se trouvent au début des années soixante-dix. Présenter un historique bref de cette position s'avère extrêmement pertinent, puisqu'il contribuera à la compréhension de l'évolution graduelle de la pensée européenne.

Sans aucun doute, les déclarations constituent l'instrument de politique étrangère le plus utilisé par les Etats membres en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. C'est notamment en raison de cette pratique, politiquement anodine, que l'Europe était, plusieurs fois, accusée de se contenter de la rhétorique sans entreprendre des engagements précis sur le terrain. Cette constatation résultait de deux réalités complémentaires : le manque de capacités et le manque de volonté politique.

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, le système diplomatique de l'Europe, la coopération politique européenne, est une entreprise extrêmement limitée qui n'offre pas aux responsables européens d'instruments précis ni, par ailleurs, la base institutionnelle adéquate pour la mise en place et le développement des moyens d'une politique étrangère. Ce n'est que dans les années quatre-vingt-dix, avec la mise en vigueur du traité sur l'Union européenne, que les Douze acquièrent la possibilité d'agir sur la scène internationale par le biais de nouveaux instruments tels que l'action ou la position commune et plus tard la stratégie commune.

D'autre part, il serait inopportun de dissimuler le manque d'un degré identique de volonté politique parmi les partenaires européens, tant concernant le

développement du système de politique étrangère que quant à l'évolution de leur politique vis-à-vis du conflit.

C'est en rapport à cette double réalité que l'Europe est appelée à mettre en place et à développer sa position dans le conflit. Tout au long des années, des facteurs exogènes, mais aussi endogènes, engendrent chez les responsables européens une activité diplomatique trouvant sa traduction dans les textes des déclarations publiées dans le cadre de la CPE/PESC.

Déjà en mai 1971, bien avant la guerre d'octobre de 1973 et quelques années après la guerre de six jours, les ministres des Affaires étrangères s'accordent sur un document, le document Schumann, qui réaffirme le caractère central de la résolution 242 du Conseil de sécurité et son application dans toutes ses parties comme base de tout règlement du conflit⁵.

Mais, la première prise de position officielle rendue publique est la déclaration du 6 novembre 1973⁶. Il s'agit d'une réponse concrète à la guerre de Kippour (octobre 1973) et notamment à l'intention des pays arabes producteurs de pétrole d'imposer un embargo sur leurs exportations vers le Vieux Continent. Plus engagé que le texte du mois de mai 1971, la déclaration fait appel au respect des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et transforme la question palestinienne d'un problème de réfugiés en un problème d'ordre politique : désormais on parle des « *droits légitimes* » du peuple palestinien. Envie d'apaiser les Arabes ? Telle est, sans aucun doute, la critique la plus virulente que reçoit l'Europe de la part d'Israël. Or, cette déclaration range les Neuf aux côtés des grands acteurs globaux en confirmant leur volonté de parler d'une seule voix et d'affirmer leur identité sur l'échiquier international.

⁵ « La consultation politique semestrielle a eu lieu à Paris », in *Europe. Bulletin quotidien*, Agence Europe, Bruxelles-Luxembourg, N°808, 14 mai 1971, p.2.

⁶ *Bulletin-CE*, N°10, point 2502, 1973, pp.115-116.

CERPESC ANALYSES

Dépendante à plus de 60% des pays arabes pour son pétrole, l'Europe décide de mettre en place le dialogue euro-arabe (DEA) en vue de régler son approvisionnement énergétique. Mais, face aux pressions arabes, elle est appelée à faire évoluer sa position vis-à-vis des Palestiniens, dont l'identité nationale devrait être désormais traduite « *dans les faits* »⁷. C'est aussi au sein du DEA que les Neuf soulignent leur opposition à la construction des colonies israéliennes dans les territoires occupés et à des initiatives unilatérales tendant à modifier le statut de Jérusalem.

Ces stipulations apparaissent, par ailleurs, dans les déclarations faites au nom des Neuf, dans le cadre des Assemblées générales des Nations unies. C'est ainsi que le « *droit à l'expression d'une identité nationale* »⁸ affirmé en septembre 1975 se concrétise en une « *base territoriale dans le cadre d'un règlement négocié* »⁹ en septembre 1976. Quelques mois plus tard, en juin 1977, lors du Conseil européen de Londres, les Neuf font appel à une « *patrie* » pour le peuple palestinien et soulignent la nécessité que celui-ci participe aux négociations « *d'une manière appropriée* »¹⁰.

En septembre 1979, toujours dans le cadre de l'ONU, M. O'Kennedy, président en exercice du Conseil, mentionne nommément, et ceci pour la première fois dans un texte officiel européen, l'OLP, en lui demandant de reconnaître les résolutions décidées dans le cadre du Conseil de sécurité¹¹.

Mais, l'apogée de l'action déclaratoire de l'Europe prend forme lors du Conseil européen de

Venise, en juin 1980, où les responsables européens établissent d'une manière très explicite les principes de base de leur politique vis-à-vis du conflit israélo-palestinien : le droit du peuple palestinien à l'autodétermination ; la nécessité d'associer l'OLP aux négociations de paix ; la reconnaissance des résolutions 242 et 338 comme fondement de toute solution ; le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël ; le refus d'accepter toute initiative unilatérale qui ait pour but de changer le statut de Jérusalem ; la conviction que les colonies de peuplement israélien représentent un obstacle grave au processus de paix et sont illégales au regard du droit international¹².

A l'époque, les circonstances permettent la publication de la déclaration de Venise. Il existe un fort degré de convergence parmi les partenaires européens, un mûrissement important de la position européenne vis-à-vis du conflit, tandis que le processus de Camp David élaboré par les Etats-Unis traverse une période de stagnation.

Mais, l'incapacité de l'Europe à projeter une image cohérente, unifiée et par conséquent fiable, compromet les chances de voir naître une initiative des Neuf visant au règlement du conflit. Ainsi, tout au long des années quatre-vingt aucune évolution spectaculaire n'est enregistrée au niveau déclaratoire. Seule étincelle, l'appui des Dix à la convocation d'une conférence internationale sous l'égide de l'ONU (février 1987).

Après la fin de la guerre froide et l'échec diplomatique de l'Europe lors de la crise du Golfe, on cons-

⁷ « Communiqué publié au terme de la deuxième session de la Commission générale du Dialogue euro-arabe », Tunis, 12 février 1977, in *La Coopération Politique Européenne, C.P.E.*, 4^{ème} édition, Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Bonn, 1982, pp.108.

⁸ « Déclaration faite par l'ambassadeur d'Italie au cours du débat de la 30^{ème} Assemblée générale des Nations unies sur la Palestine », New York, 3 décembre 1975, in *La Coopération Politique Européenne, C.P.E.*, 4^{ème} édition, Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Bonn, 1982, pp.88-89.

⁹ UNGA Plenary Meeting, A/31/PV.71, § 133, 18 novembre 1976, 31th session, official records, NY, in <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/9a798adbf322aff38525617b006d88d7/bf2c3e6c8250304a85256f5f007166a6!OpenDocument>, consulté en novembre 2009.

¹⁰ « Déclaration sur le Moyen-Orient », Conseil européen de Londres, 29 et 30 juin 1977, in *Bulletin-CE*, N°6, point 2.2.3., 1977, p.68.

¹¹ « Discours de Michael O'Kennedy, ministre irlandais des Affaires étrangères, Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne », New York, 25 septembre 1979, in *Documents d'Actualité Internationale*, N°42, 21 octobre 1979, p.829.

¹² *Bulletin-C.E.*, N°6, point 1.1.6., 1980, pp.10-11.

CERPESC ANALYSES

tate une inertie remarquable dans l'évolution de la position européenne vis-à-vis du conflit, qui perdure jusqu'aux premiers accords d'Oslo en septembre 1993. Loin d'avoir proposé une initiative européenne, les Douze se voient obligés à soutenir politiquement et économiquement le processus de paix qui se met en place suite à l'intervention décisive du secrétaire d'Etat américain James Baker. Dès lors, une réorientation importante de la position européenne est enregistrée vers le développement d'une « *approche globale* » pour toute la région méditerranéenne. Un accent particulier est mis sur l'assistance financière de l'UE au peuple palestinien, tandis que les déclarations publiées dans le cadre de la PESC ne font que refléter la réalité tout en tenant compte de la position traditionnelle du Vieux Continent.

Ce n'est qu'en mars 1999, lors du Conseil européen extraordinaire de Berlin, que les Quinze arrivent à se mettre d'accord sur la déclaration, sans doute, la plus importante de toute l'histoire de la CPE/PESC¹³. Se trouvant face à la probabilité d'une déclaration unilatérale par Yasser Arafat d'un Etat palestinien, ils décident de le devancer en proposant eux-mêmes sa mise en place. Si la convergence parmi les Quinze existe, il n'empêche qu'il s'agit d'un consensus difficile : si la France, la Grèce ou l'Irlande, soulignent publiquement depuis les années quatre-vingt la nécessité d'un Etat palestinien, l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Danemark y sont opposés. Toute-



fois, ils font preuve d'une habileté diplomatique au moment opportun : en se déclarant ouvertement pour un Etat palestinien ils transforment l'instrument le plus commun et mal interprété de la PESC en un moyen efficace de gestion de crise.

Dernier étape important ce de cette longue course, la déclaration officielle européenne de juin 2002 qui préconise que « *le résultat final devrait prendre la forme de deux États existant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et jouissant de relations normales avec leurs voisins* »¹⁴.

De 1971 jusqu'aujourd'hui la position européenne vis-à-vis du conflit israélo-palestinien subit une transformation lente et graduelle mais fortement décisive. Si l'Europe met presque trente ans avant de concrétiser les *droits légitimes du peuple palestinien* en un *Etat*, ce n'est qu'en raison de la présence d'une multitude de facteurs qui conditionnent sa politique : niveau de volonté politique des acteurs européens, capacités institutionnelles en matière de politique étrangère, évolution du conflit, niveau d'engagement américain.

L'instrument de la déclaration officielle arrive tout de même à porter ses preuves quant à l'action de l'Europe dans le conflit : non seulement il contribue à l'élaboration de la politique européenne, mais il confirme aussi son utilité en tant que moyen de prévention de crise diplomatique.

¹³ « Conseil européen extraordinaire de Berlin. Conclusions de la Présidence. Processus de paix au Moyen-Orient », 24 et 25 mars 1999, in *Bulletin-U.E.*, point I.42, N°3, 1999, <http://europa.eu/bulletin/fr/9903/i1042.htm#anch0055>, site consulté en novembre 2009.

¹⁴ « Conseil européen de Séville. Conclusions de la Présidence. Annexe VI Déclaration sur le Proche-Orient », Séville, 21 et 22 juin 2002, p.35.

CERPESC ANALYSES

La présence européenne sur le terrain : la concrétisation des engagements politiques

Proclamer sa position à haute voix ce n'est pas toujours suffisant. La diplomatie déclaratoire que l'Europe a été « contrainte » à utiliser tout au long des années a eu deux résultats majeurs : d'une part, l'Europe, par le biais de cet instrument politique, a pu échapper, et ceci plusieurs fois, à ses obligations internationales vis-à-vis du conflit, mais, d'autre part elle a pu mettre en place une position commune sur laquelle toute action future concrète pourrait se baser.

Les deux missions que l'Union européenne déploie actuellement aux territoires palestiniens, n'auront pas pu voir le jour si les responsables européens n'avaient pas mis au point une position non seulement commune mais surtout précise en ce qui concerne le règlement final du conflit israélo-palestinien : créer un Etat palestinien viable et indépendant vivant côte à côte avec l'Etat d'Israël. Il est, aussi, très important de comprendre que les deux missions s'inscrivent dans le cadre d'une action globale que l'Europe essaye de poursuivre quant à la manière avec laquelle les crises majeures doivent être gérées.

Effectivement, pour l'UE la gestion des crises n'est efficace que si elle englobe tout moyen, soit-il légal ou politique, dont l'Europe dispose. L'éventail des instruments est considérable : dans ses



relations avec les pays tiers, l'Europe utilise tant le dialogue politique, les différents types d'accords commerciaux, l'assistance au développement, l'appui à la reconstruction et à la réhabilitation, l'aide macro-économique que les instruments de la PESC (déclarations, démarches, actions communes, sanctions)¹⁵.

EUBAM Rafah

Le plan de désengagement d'Israël de la bande de Gaza, présenté en décembre 2003, a été mis en œuvre deux ans après, en septembre 2005. Bien accueilli par le Quartet, ce plan, inspiré par le gouvernement d'Ariel Sharon, visait, selon les responsables israéliens, à « mettre fin à l'impasse dans les pourparlers de paix »¹⁶. Avec le recul, on s'aperçoit maintenant

qu'à l'époque les négociations israélo-palestiniennes n'avaient guère avancé¹⁷.

Toutefois, une chose est certaine : le désengagement israélien de la bande de Gaza a créé des nouveaux faits sur le terrain. Des nouveaux *challenges* auxquels la communauté internationale et les parties en conflit devraient faire face. Pour la première fois depuis des années, la bande de Gaza n'était plus sous contrôle israélien. Cela dit, l'Autorité palestinienne devenait le seul maître du jeu quant à la garantie de la sécurité de la bande et, par conséquent, du point de passage de Rafah.

¹⁵ « Civilian instruments for EU crisis management », European Commission, Conflict Prevention and Crisis Management Unit, Avril 2003.

¹⁶ « Le Plan de désengagement d'Israël : le reprise du processus de paix », Ministère des Affaires Etrangères de l'Etat d'Israël, in http://www.mfa.gov.il/MFAFR/MFAArchive/2000_2009/2005/Le+Plan+de+Desengagement+dIsrael+La+reprise+du+processus+de+paix.htm, site consulté en novembre 2009.

¹⁷ A l'exception de la conférence d'Annapolis, convoquée deux ans après le désengagement israélien, en novembre 2007, qui jusqu'aujourd'hui reste lettre morte.

CERPESC ANALYSES

C'était le moment opportun pour l'Autorité palestinienne de prouver qu'elle était capable de gouverner, d'établir l'ordre, de garantir la sécurité de sa population et de ses voisins, bref de mener à bien et de diriger effectivement un futur Etat palestinien indépendant.

Ceci étant, le 15 novembre 2005, Israël et l'Autorité palestinienne ont conclu un accord sur les déplacements et l'accès au point de passage de Rafah¹⁸. L'accord stipulait que l'ouverture de ce point de passage, d'ores et déjà sous contrôle palestinien, devrait faciliter le développement économique pacifique et améliorer la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Les opérations des autorités palestiniennes devraient être surveillées par une tierce partie. Le Conseil de l'UE, saluant la conclusion de l'accord, a estimé que « l'UE devrait assumer le rôle de tierce partie proposé dans l'accord »¹⁹.

Il a, dès lors, décidé de lancer une mission, dans le cadre de la PESD, afin de surveiller les opérations au point de passage de Rafah : l'EUBAM Rafah. Cette décision ne constituait pas le fruit du hasard. La participation européenne était voulue tant par les parties en conflit que par les Etats-Unis. Le secrétaire d'Etat américain de l'époque, Condoleezza Rice, a expressément salué la présence de Javier Solana au moment de la conclusion de l'accord²⁰. Une présence hautement significative pour le rôle de l'Europe dans le conflit israélo-palestinien.



Le but de la mission d'assistance à la frontière entre Gaza et l'Egypte est d'assurer la présence d'une tierce partie au point de passage de Rafah afin de contribuer à son ouverture et d'instaurer la confiance entre le gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne. A cette fin, la mission doit surveiller, vérifier et évaluer la performance de l'Autorité palestinienne ; contribuer à ce que l'Autorité palestinienne acquiert les capacités nécessaires à la direction des passages frontaliers ; et assurer la coopération entre l'Autorité palestinienne, le gouvernement d'Israël et le gouvernement égyptien²¹. La mission devrait durer 12 mois. Déjà son mandat a été prorogé trois fois et arrive à son terme

le 24 novembre 2009. Actuellement, la mission compte vingt personnes de l'UE ainsi que sept agents locaux avec un budget de 7 millions d'euros pour 18 mois²².

Depuis le moment de sa mise en place, la mission européenne, a-t-elle mené à bien ses obligations ? Il n'y a pas de réponse facile

à cette question. Or, une chose est certaine : faire fonctionner une mission d'observation dans une région en crise s'avère une véritable aventure.

Mettons les point sur les i : la mission est établie en novembre 2005. Deux mois plus tard, en janvier 2006, des élections parlementaires ont lieu dans les territoires palestiniens. Ces élections, soutenues politiquement et économiquement par l'UE, donnent la victoire au parti islamiste Hamas. Or, le Hamas est inscrit dans la liste des organisations ter-

¹⁸ « Agreement on Movement and Access » et « Agreed Principles for Rafah Crossing » in European Union Border Assistance Mission in Rafah, <http://www.eubam-rafah.eu/portal/node/18>, site consulté en novembre 2009.

¹⁹ « Conseil de l'UE. Affaires générales et relations extérieures », Bruxelles, 21 et 22 novembre 2005, p.16.

²⁰ « Joint Press availability with European Union High Representative Javier Solana and Quartet Special Envoy Jim Wolfesohn », 15 novembre 2005, in Nations Unies, <http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/C73B42AA9C864783852570BA0064EF7E>, site consulté en novembre 2009.

²¹ « Council Joint Action 2005/889/CFSP », 12 décembre 2005, in *Journal Officiel de l'UE*, L327/28, 14 décembre 2005.

²² « Mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) », Conseil de l'UE, mars 2009.

CERPESC ANALYSES

roristes de l'UE, est perçu comme tel, l'Europe exclut tout lien de communication.

Voici, donc, qu'une première question se pose : comment assurer le fonctionnement du point de passage de Rafah si l'Europe refuse d'avoir des relations officielles avec les Palestiniens, qui suite aux élections du mois de janvier, devraient être représentés par le Hamas ? La solution ne tarde pas : en avril 2006 quelques jours après que le Hamas prête serment, la garde présidentielle de Mahmoud Abbas obtient le contrôle du point de passage à Rafah. Assurant qu'il n'y a aucune affiliation avec le mouvement du Hamas, les observateurs européens continuent à être présents à Rafah.

Mais, les problèmes ne tardent pas. Jusqu'en juin 2006, la mission EUBAM semblait fonctionner parfaitement. Tout de même, l'enlèvement du caporal israélien Gilad Shalit par les Brigades Ezzedine Al-Qassam (branche armée du mouvement islamiste Hamas), les Comités de Résistance Populaire (CRP) et «l'Armée de l'islam» le 25 juin de la même année, incite Israël à lancer une offensive militaire dans la bande de Gaza qui dure jusqu'au mois de novembre 2006.

Le gouvernement d'Israël décide de bloquer le point de passage de Kerem Shalom. Par conséquent, les observateurs européens, basés sur territoire israélien (le Quartier général se trouve dans la ville israélienne d'Ashkelon) s'y trouvent immobilisés. Le point de passage de Rafah devient, donc inactif puisque, conformément à l'accord sur les déplacements et l'accès, il ne peut fonctionner qu'avec la présence des observateurs européens.

En plus, un autre événement majeur vient bouleverser le fonctionnement du point de passage : la prise de Gaza par le Hamas en juin 2007. Déjà, depuis la capture du caporal Shalit jusqu'à la prise de Gaza le point de passage a pu fonctionner au total 84 jours²³. Mais, le terminal de Rafah a du fermé le 9 juin 2007 en conséquence des frictions intra-palestiniennes et le 15 juin l'EUBAM a annoncé la « *suspension temporaire* » des opérations²⁴. Finalement, le 7 juillet 2007 l'UE annonce que la mission va continuer à maintenir sa capacité opérationnelle en vue de déployer à bref délai quand les conditions politiques et sécuritaires le permettront²⁵.

Mais, la situation sur le terrain ne s'améliore guère. Les tirs de roquettes de la bande de Gaza vers le Sud d'Israël sont suivis par des réponses israéliennes immédiates. En effet, quelques mois après la prise du contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, Israël déclare la bande comme étant une « *entité ennemie* »²⁶, ouvrant, ainsi, la voie à des répercussions graves pour la population palestinienne telles que la coupure d'eau et d'électricité, la pénurie de médicaments etc. .

La situation humanitaire s'aggrave fortement, principalement à cause de la fermeture des points de passage. L'accès et le mouvement des personnes et des biens, y compris des approvisionnements humanitaires et médicaux sont bloqués²⁷. Le terminal de Rafah continue à être fermé car les responsables européens ne peuvent pas être présents. La situation se détériorant, le 23 janvier 2008 des militants du Hamas forcent par des explosions le mur

²³ European Union Border Assistance Mission in Rafah, site officiel, <http://www.eubam-rafah.eu/portal/node/442>, consulté en novembre 2009.

²⁴ European Union Border Assistance Mission in Rafah, site officiel, <http://www.eubam-rafah.eu/portal/en/node/399>, consulté en novembre 2009.

²⁵ European Union Border Assistance Mission in Rafah, site officiel, <http://www.eubam-rafah.eu/portal/en/node/352>, consulté en novembre 2009.

²⁶ « Israel declares Gaza enemy entity », in *The Guardian*, 19 septembre 2007.

²⁷ « Identical letters dated 4 December 2007 from the Permanent Observer of Palestine to the United Nations addressed to the Secretary-General and the President of the Security Council », United Nations Information System in the Question of Palestine, in <http://domino.un.org/unispal.nsf/9a798adbf322aff38525617b006d88d7/4d89859cc7481204852573af0050d06b?OpenDocument>, site consulté en novembre 2009.

CERPESC ANALYSES

séparant la bande de Gaza et l’Égypte, un incident qui prouve non seulement l’exaspération de la population palestinienne face aux privations, mais surtout le rôle limité et inefficace de la mission européenne.

Jusqu’aujourd’hui le point de passage de Rafah reste fermé, tandis que l’UE a décidé, et ceci plusieurs fois, la prolongation et le renouvellement du mandat de la mission d’assistance frontalière ainsi que la désignation d’un nouveau chef de mission, le colonel Alain Faugeras.



<http://www.eubam-rafah.eu>

EUPOL COPPS

Les premiers efforts de mettre en place un secteur de sécurité palestinien viable et transparent datent du milieu des années quatre-vingt-dix. Effectivement, la signature des accords d’Oslo en 1993 a posé les jalons de l’établissement graduel d’un futur Etat palestinien.

Dans ce cadre, l’accord sur Gaza et Jéricho, signé en 1994, met en place l’Autorité nationale palestinienne et une force de police palestinienne responsable pour la sécurité et l’ordre public dans la bande de Gaza et la région de Jéricho. Toutefois, mise à part la présence internationale dans la ville de Hébron depuis le mois de mai 1994, les stipulations de l’accord sur Gaza et Jéricho - concernant le déploiement des observateurs internationaux afin d’assurer l’entraînement de la police palestinienne - sont restées lettre morte. Cependant, la communauté internationale a financé les unités de la police palestinienne qui ont commencé à fonctionner dans la bande de Gaza et à Jéricho²⁸.

L’engagement européen vis-à-vis de la police palestinienne n’est considérable qu’à partir de 2005. Jusqu’à cette époque, l’occupation de l’UE avec le secteur délicat de la sécurité se limitait au volet politique du dialogue euro-méditerranéen (condamné à l’échec)²⁹ et à des contributions financières vers des projets appuyant l’état de droit et la réforme du système judiciaire dans les territoires palestiniens³⁰.

Mais, le Conseil européen de juin 2004 a demandé à l’Autorité palestinienne « *de prendre immédiatement des mesures énergiques pour regrouper tous les services de sécurité palestiniens, en les plaçant*

²⁸ La Suède et le Royaume-Uni constituaient les plus importants donateurs. Pour une analyse détaillée de la force de police palestinienne voir BRYNJAR Lia, *Building Arafat's Police: The Politics of International Police Assistance in the Palestinian Territories after Oslo*, Ithaca press, 2007.

²⁹ Sur ce point voir GIANNIOU Maria, *Les interventions de la CE et de l’UE dans le conflit israélo-palestinien depuis la crise de 1973 jusqu’aux développements contemporains*, Thèse, Document non-publié, Université Paris III Sorbonne Nouvelle, novembre 2006, pp.627-638.

³⁰ SAYIGH Yezid, *Fixing Broken Windows: Security sector reform in Palestine, Lebanon and Yemen*, Carnegie Papers, N°17, octobre 2009, p.6.

CERPESC ANALYSES

clairement sous le contrôle d'un premier ministre et d'un ministre de l'intérieur dotés des pouvoirs nécessaires », en réaffirmant qu'il était « disposé à aider l'Autorité palestinienne à assurer l'ordre public et, notamment, à améliorer les moyens de sa police civile et de ses forces de l'ordre en général »³¹.

Dans le même esprit et suivant la conférence de Londres concernant l'appui à l'Autorité palestinienne le 1^{er} mars 2005, l'Union européenne a mis en place, en avril de la même année, un bureau de coordination pour le soutien à la police palestinienne (EU COPPS)³², dans le but de répondre à des priorités opérationnels à court terme et à des réformes substantielles à long terme.

Cet engagement européen a jeté les bases non seulement pour l'élaboration conjointe (UE-Autorité palestinienne) d'un programme de développement de la police civile palestinienne pour la période 2005-2008, mais aussi pour la mise en place d'une mission de l'UE fonctionnant dans le cadre de la PESD et en coordination avec les initiatives américaines (coordinateur des Etat-Unis chargé de la sécurité) : la mission de police EUPOL COPPS, est établie par le Conseil de l'UE le 14 novembre 2005 et entrée dans sa phase opérationnelle le 1^{er} janvier 2006.

La mission, dont la durée est fixée à trois ans, vise à aider la police civile palestinienne à mettre en œuvre le programme de développement de la police en conseillant et en encadrant de près son personnel et en particulier ses hauts responsables ; à coordonner et à faciliter l'aide de l'UE, des ses Etats membres et, sur demande, de la communauté inter-

nationale ; et à dispenser des conseils sur des questions de justice pénale touchant à la police³³.

Comme c'est le cas avec la mission d'assistance frontalière, l'EUPOL COPPS ne voit le jour qu'après le désengagement israélien de la bande de Gaza. Sauf que, du fait des circonstances, la mission devient problématique dès sa mise en place : la victoire du Hamas en janvier 2006 suivant la tenue des élections incite la communauté internationale à infliger un boycottage économique et politique au nouveau gouvernement, quoique démocratiquement élu. Bien évidemment, le fonctionnement de la mission européenne est secoué : l'entraînement du personnel n'est plus assuré tandis que les opérations se limitent à des envois sporadiques du matériel à l'Académie de Police de Jéricho³⁴.

Les opérations de la mission reprennent en septembre 2007, en coopération avec le gouvernement de Fayyad. Jusqu'en octobre 2008 la mission avait assuré l'entraînement de 687 membres de l'unité d'ordre public de la police civile palestinienne au Centre d'entraînement de Jéricho. Les responsables européens ont aussi entraîné 530 membres de l'unité de protection et ont contribué à l'entraînement de personnel pour le département d'investigation criminelle³⁵.

Le 24 juin 2008 la communauté internationale a organisée à Berlin une conférence pour le soutien de la sécurité civile palestinienne et l'Etat de droit. Le but principal de la conférence était de canaliser les efforts internationaux vers l'amélioration des capacités palestiniennes dans le domaine de la

³¹ « Conseil européen de Bruxelles. Conclusions de la Présidence », Bruxelles, 17 et 18 juin 2004, p.25.

³² European Union Co-ordinating Office for Palestinian Police Support.

³³ Action commune 2005/797/PESC DU CONSEIL, 14 novembre 2005, in *Journal officiel de l'UE*, L300/65, 17 novembre 2005.

³⁴ COLLANTES CELADOR Gemma et al., *Fostering an EU Strategy for Security Sector Reform in the Mediterranean : Learning from Turkish and Palestinian Police Reform Experiences*, EuroMeSCO Paper, N°66, janvier 2008, p.17.

³⁵ SAYIGH Yezid, *Fixing Broken Windows: Security sector reform in Palestine, Lebanon and Yemen*, Carnegie Papers, N°17, octobre 2009, p.7.

CERPESC ANALYSES

sécurité civile et de l'Etat de droit, en focalisant sur la police civile et la justice criminelle³⁶.

Cette conférence constituait une suite concrète aux engagements stipulés dans la Stratégie d'action de l'UE lancée dans le cadre du processus d'Annapolis. Effectivement, l'UE s'engageait à soutenir activement, et en coopération complète avec le coordinateur des Etat-Unis chargé de la sécurité, la construction d'un Etat palestinien avec des forces de police modernes et démocratiques³⁷.

Suite à la conférence de Berlin, la mission d'EU-POL COPPS est dotée d'une section dédiée à l'Etat de droit avec le but précis de soutenir le système de la justice criminelle. Dans ce cadre, des experts supplémentaires rejoignent la mission. Actuellement, la mission compte 38 membres de personnel et est dirigée par Paul Robert Kernaghan depuis le 1^{er} janvier 2009. Son budget jusqu'à la fin de 2008 s'élevait à 13.9 millions d'euros³⁸.

Problèmes et perspectives

La décision de l'UE de mettre en place ces deux missions représente tant la concrétisation de ses déclarations politiques mais, surtout, l'apogée de son action vis-à-vis du conflit. Il s'agit de la première fois que l'Europe a une présence physique sur le terrain. Ces deux missions constituent, d'abord, un succès institutionnel pour l'UE et ceci parce qu'elles ont pu voir le jour grâce au développement de la politique européenne de sécurité et de défense. D'autre part, elles expriment un engagement pragmatique européen vis-à-vis de cette région du monde.

Il pourrait même être argumenté que la présence européenne sur le terrain, longuement voulue par les Palestiniens, n'est que l'aboutissement naturel de ses stipulations déclaratoires effectuées tout au long des années : c'est surtout grâce aux moyens dont l'UE dispose aujourd'hui, mais aussi en raison des circonstances politiques³⁹ que l'Europe a pu proposer et mettre en place deux missions civiles aux territoires palestiniens.

Bien que la signification politique de cette décision soit hautement importante, en réalité, la gestion quotidienne de ces deux missions s'avère extrêmement difficile et ceci pour deux raisons principales : la continuation de l'occupation israélienne et les frictions intra-palestiniennes. Notons que les deux missions sont mises en place dans un environnement sécuritaire d'une fragilité exceptionnelle : il s'agit d'une crise continue et loin d'être résolue. Il n s'agit pas, donc, des missions de maintien

³⁶ « Berlin Conference in Support for Palestinian Civil Security and the Rule of Law », 24 juin 2008, in EUPOL COPPS, <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/080624Berlinconference.pdf>, site consulté en novembre 2009.

³⁷ « Statebuilding for Peace in the Middle East : an EU Action Strategy », Bruxelles, 23 novembre 2007.

³⁸ « The EU's Police Mission for the Palestinian Territories. EUPOL COPPS », Factsheet, Conseil de l'UE, in <http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=974&lang=fr>, site consulté en novembre 2009.

³⁹ Par circonstances politiques on se réfère à la volonté non seulement des Palestiniens d'accepter cette présence européenne, mais aussi à la volonté des Israéliens et, ne l'oublions pas, du gouvernement américain. En outre, notons qu'à l'époque de la prise de décision d'envoyer les experts européens, le climat dans les territoires se présentait plutôt positif suivant le désengagement israélien de la bande de Gaza et l'ouverture des nouvelles perspectives pour le règlement du conflit.

CERPESC ANALYSES

de paix – puisque la paix n'existe (encore) pas – ou de réhabilitation⁴⁰.

Cet environnement fragile constitue, par conséquent, la principale source des problèmes des deux missions européennes. Les incursions israéliennes dans les territoires palestiniens, le blockage des points de passage, la continuation de l'occupation, tous sont des facteurs qui déstabilisent la situation dans les territoires.

D'autre part, les frictions intra-palestiniennes et l'incapacité des forces politiques locales de former un gouvernement d'unité nationale stable et transparent créent des problèmes considérables. En effet, il existe une séparation nette des forces sécuritaires dans les territoires palestiniens entre le Hamas à Gaza et le Fatah en Cisjordanie. A cela s'ajoute une pléthore des milices armées qui s'opposent entre eux et qui mettent en péril non seulement la cohérence de la société palestinienne mais aussi la sécurité des civils israéliens.

Mises à part ces deux raisons principales, les missions sont appelées à faire face à d'autres *challenges*. D'abord, à cause du boycottage infligé au Hamas, le financement international n'est pas assuré. Toutes les deux missions ont besoin des fonds afin de pouvoir garantir l'approvisionnement des équipements et d'assurer la reconstruction des infrastructures locales. A titre d'exemple, le Centre d'entraînement à Jéricho pour la police civile palestinienne, détruit dans le passé par l'armée israélienne, est actuellement opérationnel mais a besoin d'être davantage rénové. À cet effet, des nouveaux projets doivent être financés et mis en œuvre le plus tôt possible.

La réforme du secteur judiciaire palestinien s'avère tout aussi important. Le manque d'une force de sécurité unifiée, le manque d'un système

efficace d'application de la loi et surtout le manque d'une Loi Basique pour la bande de Gaza et la Cisjordanie contribuent à affaiblir la police civile et à agrandir l'écart entre la police et le secteur judiciaire.

Tous ces problèmes rendent difficile le bon fonctionnement des deux missions européennes, qui doivent fonctionner proprement et en même temps sont appelées à faire face à la continuation de l'occupation israélienne, à la crise intra-palestinienne, aux difficultés de canalisation des fonds internationaux, aux faiblesses du système judiciaire palestinien etc. .

Mais, les missions européennes aux territoires palestiniens risquent tout aussi de demeurer inefficaces en raison de la position que l'UE adopte vis-à-vis des événements sur le terrain. Effectivement, au début de la décennie, l'Union européenne a donné une priorité absolue à la promotion de la démocratie dans les territoires palestiniens et, à ce effet, elle a commencé à appuyer des actions et des projets visant à réduire le pouvoir centralisé du Président de l'AP au profit du Premier ministre. Ce choix politique a été exprimé par le biais d'une pléthore de déclarations officielles et d'une aide économique très importante de la part de la Commission européenne et des Etats membres de l'UE.

Or, à partir de la victoire du Hamas aux élections du mois de janvier 2006, l'UE est accusée d'utiliser des « doubles standards ». Quoique les élections se sont déroulées dans le respect des principes démocratiques, l'UE n'a pas reconnu le résultat et elle a choisie d'écarter politiquement le Hamas. Effectivement, bien que la mission EUPOL COPPS soutienne le renforcement du contrôle démocratique et vise à la mise en place d'une police palestinienne unifiée, plusieurs Palestiniens voient la mission

⁴⁰ Même si la mission d'assistance frontalière pourrait être considérée comme une mission de réhabilitation puisqu'elle est mise en place une fois les forces israéliennes retirées et à la demande des parties en conflit en vue de la reconstruction et du fonctionnement à nouveau du point de passage à Rafah.

CERPESC ANALYSES

plutôt comme un moyen pour déstabiliser le Hamas que comme une tentative sincère pour réformer le secteur de sécurité palestinien⁴¹.

En déviant de son objectif de base, l'UE risque à perdre sa crédibilité envers les parties en conflit et à mettre en péril son rôle en tant que médiateur impartial. Les deux missions européennes constituent une opportunité unique pour que l'UE acquière un rôle primordial dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Ces deux missions représentent des faits concrets sur le terrain et ouvrent la voie pour le déploiement, le cas échéant, d'une future mission européenne de mandat considérablement plus élargi (par exemple, une mission de désarmement conjointe avec l'ONU).

Ces deux missions constituent la concrétisation des engagements politiques européens et ne doivent être perçues que dans le cadre d'une approche globale de l'UE vis-à-vis du conflit. Elles représentent, notamment, la montée en puissance de l'édifice européen et de son rôle accru dans l'échiquier international et surtout dans la région du Proche-Orient. Et c'est, principalement, pour cette raison que ces deux missions européennes doivent être efficaces : la réussite sur le terrain constituera la seule garantie pour une « Europe puissance », une Europe crédible, une Europe forte fonctionnant côte à côte avec les grandes puissances internationales.

Sources des images

p. 1./1 - *“Palestinian boy seen through wired bars in the borderline between Egypt and Gaza”*

<http://www.rafahtoday.org/news/08/february08.html>

p. 1. /2 - *“Daily work at the Rafah Crossing Point”*

<http://www.consilium.europa.eu>

p. 6. - *“Rafah Crossing Border”*

<http://www.rafahtoday.org/news/08/february08.html>

p. 7. - *“Grenze Ägypten-Gaza (Philadelphie Weg)”*

<http://www.auswaertiges-amt.de>

p. 8. - *“Gaza-Egypt Border Crossing Opens Under Palestinian Control”* by Abid Katib/Getty Images

<http://www.life.com/image/56277017>

p. 10. - *“EUBAM Rafah”*

<http://www.consilium.europa.eu>

p. 19. - *The iron wall is down in Gaza*

<http://www.rafahtoday.org>

⁴¹ YOUNGS Richard, « The European Union and Palestine : a New Engagement », 28 mars 2007, Open Democracy, in http://www.opendemocracy.net/conflict-middle_east_politics/union_engagement_4485.jsp, site consulté en novembre 2009.

CERPESC ANALYSES



11 NOVEMBRE 2009

CERPESC ANALYSES

Mission of Security Assistance	Security Reform Policy	The East African Security	The EU's political
Page 7	Page 28	Page 33	Page 35

ANDRÁS BETVEY
LIVING WITH A FAILED STATE : SOMALIA
 The East African Regional Security Complex and the EU

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESD
 European Institute for Defence & Crisis Management

11. BETVEY, ANDRÁS, CERPESC 11/AS/01/2009 • WWW.PESC.EU

11 NOVEMBRE 2009

CERPESC ANALYSES

What is the	Progress in	EUFOR Libya	The French
Page 1	Page 10	Page 11	Page 12

ANDRÁS BETVÁN TÓRKE
EUFOR LIBYA : « PHANTOMIZED OPERATION OF THE INVISIBLE LEGION? »
 The EU, the CSDP and the crisis in Libya

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESD
 European Institute for Defence & Crisis Management

11. TÓRKE, ANDRÁS, CERPESC 11/AS/01/2009 • WWW.PESC.EU

08 MARS 2009

CERPESC ANALYSES

Russia 2009	Financing the	After the War	EU Security
Page 3	Page 4	Page 10	Page 17

DÁVID JÁNOV
THE CSDP IN PRACTICE : EUMM GEORGIA
 « Oh My, What Have We Done? »

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESD
 European Institute for Defence & Crisis Management

08. JÁNOV, DÁVID, CERPESC 10/AS/01/2009 • WWW.PESC.EU

20 NOVEMBRE 2009

CERPESC ANALYSES

A Strategy for the	EUFOR	EUFOR	Financing
Page 1	Page 11	Page 12	Page 13

MARIA GIANNIOU
EUBAM RAFAH & EUPOL COPPS
 Les missions de PCN de maintien de la paix en situations post-conflit

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESD
 European Institute for Defence & Crisis Management

20. GIANNIOU, MARIA, CERPESC 11/AS/01/2009 • WWW.PESC.EU

10 NOVEMBRE 2009

CERPESC ANALYSES

La gestion	La gestion	La gestion	La gestion
Page 1	Page 2	Page 3	Page 4

ANDRÁS BETVÁN TÓRKE
LA STRUCTURE DE COMMANDEMENT DES MISSIONS ET DES OPÉRATIONS DE LA PSDC
 « Un ou Deux Commandements ? »
 (Le rapport a été rédigé avec le soutien de l'Institut de Défense de l'Alliance pour la Défense Stratégique, (IDS) Belgique)

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESD
 European Institute for Defence & Crisis Management

10. TÓRKE, ANDRÁS, CERPESC 10/AS/01/2009 • WWW.PESC.EU

20 NOVEMBRE 2009

CERPESC ANALYSES

11 Novembre	Processus	Les missions	Conclusion
Page 1	Page 2	Page 3	Page 4

ANDRÁS BETVÁN TÓRKE
UE-RSS/EUSSR GUINÉE-BISSAU
 « Une mission "bénévoles" et ses implications »

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESD
 European Institute for Defence & Crisis Management

20. TÓRKE, ANDRÁS, CERPESC 10/AS/01/2009 • WWW.PESC.EU

CERPESC ANALYSES

02 MARS 2009

ANDRÁS ISTVÁN TÜRKE
SOUDAN - LA COMPLEXITÉ DE LA CRISE DU DARFOUR
 Les différentes méthodes de la gestion d'une crise complexe, et les aspects diplomatique et juridique de l'Union européenne

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

M. L. TÜRKE - BUDAPEST / BUDAPEST • CERPESC 02/03/2009 • WWW.PESC.EU

07 JANVIER 2009

ANDRÁS ISTVÁN TÜRKE
L'OPÉRATION ARTEMIS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
 La gestion de crise de l'Union européenne et de l'ONU en Iraq, dans le contexte des conflits de la région des Grands Lacs en 2007

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

M. L. TÜRKE - BDC / ANVERS • CERPESC 01/01/2009 • WWW.PESC.EU

10 MARS 2009

ANDRÁS ISTVÁN TÜRKE
FRANCE - OTAN/NATO : DANS LE CONTEXTE DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE (1966 - 2009)
 De la défense de l'espace transatlantique sous la forme de la 14+1 à la réintégration française

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

M. L. TÜRKE - PARIS • STANFORD • CERPESC 03/03/2009 • WWW.PESC.EU

10 NOVEMBRE 2007

ANDRÁS ISTVÁN TÜRKE
L'OTAN ET L'AFRIQUE - PLUS D'ENGAGEMENT EN AFRIQUE = PLUS DE SÉCURITÉ EN EUROPE (?)
 Conclusion des travaux de l'OTAN pour l'Union africaine au Darfour et les enjeux et défis de l'engagement de la zone de défense de l'OTAN

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

M. L. TÜRKE - LISBONNE / LISBONNE • CERPESC 01/11/2007 • WWW.PESC.EU

09 MAI 2007

ANDRÁS ISTVÁN TÜRKE
L'UEO, L'UE, ET LA CRISE ALBANAISE EN 1997 (LA MISSION ALBA)
 10 rapport d'état pour le cadre de la Mission ALBA (1997) et pour le cadre de la Mission ALBA (1997)

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

M. L. TÜRKE - LA MISSION ALBA • CERPESC 01/05/2007 • WWW.PESC.EU

10 DÉCEMBRE 2007

ANDRÁS ISTVÁN TÜRKE
LES PREMIÈRES MISSIONS DE LA PESC DANS LES BALKANS (2003-2007)
 10 rapport d'état pour le cadre de la Mission ALBA (1997) et pour le cadre de la Mission ALBA (1997)

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

M. L. TÜRKE - MISSIONS DE L'UEO • CERPESC 01/12/2007 • WWW.PESC.EU

02 AVRIL 2008

BENOÎT DUFFORT
QUESTIONS D'ARMEMENTS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

BENOÎT DUFFORT - ANVERS • CERPESC 01/04/2008 • WWW.PESC.EU

05 DÉCEMBRE 2008

ANDRÁS ISTVÁN TÜRKE
LES MISSIONS DE L'UEO DANS LES BALKANS (1991-2002)
 10 rapport d'état pour le cadre de la Mission ALBA (1997) et pour le cadre de la Mission ALBA (1997)

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

M. L. TÜRKE - MISSIONS DE L'UEO • CERPESC 05/12/2008 • WWW.PESC.EU

10 JANVIER 2008

ELIENRICH DE RÉAT
ENJEUX ET DÉFIS POUR LA PESC DANS LES BALKANS (1991-)

CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE POUR LA PESC
 @ Association Raport/Europe @ Institut @ Fondation Europe/Visum
 Des droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par procédé électronique pour tous pays

E. DE RÉAT - LA PESC DANS LES BALKANS • CERPESC 01/01/2008 • WWW.PESC.EU

CERPESC ANALYSES

CERPESC ANALYSES



Résumé

La position européenne commune vis-à-vis du conflit israélo-palestinien, telle qu'elle se présente aujourd'hui, constitue le résultat d'un dialogue intra-européen dont les racines se trouvent au début des années soixante-dix. Présenter un historique bref de cette position s'avère extrêmement pertinent, puisqu'il contribuera à la compréhension de l'évolution graduelle de la pensée européenne.

Sans aucun doute, les déclarations constituent l'instrument de politique étrangère le plus utilisé par les Etats membres en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. C'est notamment en raison de cette pratique, politiquement anodine, que l'Europe était, plusieurs fois, accusée de se contenter de la rhétorique sans entreprendre des engagements précis sur le terrain. Cette constatation résultait de deux réalités complémentaires : le manque de capacités et le manque de volonté politique.

La décision de l'UE de mettre en place de deux missions représente tant la concrétisation de ses déclarations politiques mais, surtout, l'apogée de son action vis-à-vis du conflit. Il s'agit de la première fois que l'Europe a une présence physique sur le terrain. Ces deux missions constituent, d'abord, un succès institutionnel pour l'UE et ceci parce qu'elles ont pu voir le jour grâce au développement de la politique européenne de sécurité et de défense. D'autre part, elles expriment un engagement pragmatique européen vis-à-vis de cette région du monde.



Maria GIANNIOU

- Docteur - Histoire des Relations Internationales
Université Paris III Sorbonne Nouvelle
- chercheur au Centre Hélienique d'Etudes Européennes (EKEM)
- conseiller scientifique auprès du Secrétaire général aux Affaires européennes au Ministère des Affaires Etrangères
- divers publications au sujet de la politique étrangère de l'UE (Méditerranée et Proche-Orient)
- maria_gianniou@hotmail.com

CERPESC ANALYSES
11/AS/01/2009

Editeurs

Europa Varietas Institute
www.europavarietas.org

Association Objectif Europe III
- Sorbonne Nouvelle Paris III

Rédacteur en chef

András István Türke Ph.D

© 2005-2009

Europa Varietas Foundation (Hungary)
1135 Budapest, Szent László út 15. 5. em. 8,
Tous droits réservés / All rights reserved

ISSN 2073-5634